



La Crazette

n°66

Bulletin Municipal de Cras – Avril 2025

Édito

Chers habitants de CRAS

Tout d'abord, j'espère que l'arrivée maintenant effective du printemps vous trouvera toutes et tous en bonne santé. Changement d'heure, plus de lumière et de soleil, nous en avons besoin.

Ce deuxième numéro de notre journal communal, au titre de 2025, vous informe de l'actualité de notre village, tant au plan des décisions prises en conseil municipal qu'au plan de la vie au quotidien.

Comme vous pouvez le constater, la réhabilitation de l'ancienne cure avance à grands pas et devrait se concrétiser dans un délai relativement rapproché.

Alors pourquoi ces travaux ? Quelle destination ? Quel avenir pour ce bâtiment ?

Voici en quelques mots les objectifs poursuivis par une grande majorité d'élus (es) de l'équipe municipale.

Comme cela avait déjà été évoqué dans notre édition de juillet 2024, ce bâti, simple et ordinaire il faut en convenir, mais caractéristique de l'habitat rural des 18ème et 19ème siècles, est porteur d'histoire. Il témoigne de la vie passée et beaucoup d'entre vous se rappellent encore des séances de catéchisme qu'ils ou elles partageaient en ce lieu.

Lors des débats au sein de l'équipe municipale, tant la précédente que l'actuelle, les élus (es) dans leur grande majorité étaient favorables à un avenir collectif et public de ce lieu.

Ce sera en effet un espace public de proximité, d'un genre nouveau, ouvert à tous, accessible, favorisant les rencontres informelles et la convivialité. On pourra bien sûr y venir pour travailler, mais également pour des activités culturelles, récréatives, associatives, intergénérationnelles. Sa vocation essentielle étant bien sûr de maintenir et de renforcer le bien vivre ensemble. Cet espace, de type tiers-lieu, permettra à chacune et chacun d'entre nous de trouver les conditions les plus favorables à la création personnelle et à la coopération locale.

Recevez, chers habitants de CRAS, l'assurance de tout notre dévouement et de notre profond respect.

Le Maire,
Nicole DI MARIA



Horaires et permanence mairie

La mairie est ouverte le lundi de 14 à 17h, le mercredi de 9h à 12h, **et sur rendez-vous**.

Tel 04 76 07 94 10 **Email** : mairie.cras@orange.fr

Site officiel unique de la mairie : cras38.fr



Vivre à Cras

Le retour des beaux jours est aussi le moment où l'on vit à l'extérieur des habitations. Ces quelques points rappellent les règles de vie et de bon voisinage que tout citoyen doit respecter.

Nuisances sonores

Quoi de plus sympa que d'écouter les chants d'oiseaux, et de chercher à les reconnaître ! Ce qui l'est moins, c'est d'entendre les bruits de voisinage occasionnés par les travaux, la circulation des véhicules, les jeux bruyants, les fêtes familiales, les aboiements de chiens, etc.

Une plage d'horaires est à respecter pour les travaux bruyants de bricolage et de jardinage :

- En semaine : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Quelques règles à respecter pour "vivre le bruit" en bon voisinage :

- Je suis l'auteur du bruit : j'informe mes voisins si j'organise une fête familiale ou si je réalise des travaux répétitifs en dehors des horaires prescrits
- Mes voisins font trop de bruit : je les rencontre et tente de trouver avec eux un arrangement à l'amiable avant de solliciter la gendarmerie

Brûlage des déchets

Le brûlage des déchets est interdit par la réglementation en vigueur (article L 132-7), et peut entraîner des sanctions administratives et pénales. La préservation de notre environnement et la qualité de l'air sont des enjeux importants pour notre commune, et nous comptons sur la responsabilité de chacun pour y contribuer.

Circulation des chiens

Tous les chiens circulant dans l'espace public (village, hameaux, chemins) doivent être munis d'un collier et être identifiés par un dispositif réglementé (tatouage ou transpondeur) indiquant le nom et l'adresse de leur propriétaire. Ils doivent **impérativement** être tenus en laisse.

Il est rappelé que, sur la voie publique, les chiens dits dangereux selon la désignation doivent **obligatoirement** être muselés et tenus en laisse par une personne majeure.

Inscription à l'école maternelle

Les enfants âgés de 3 ans d'ici le 31 décembre (ou nés en 2022), doivent être inscrits à l'école maternelle au plus tard en juin prochain. L'inscription se déroule en deux étapes :

- En mairie, avec les documents suivants :
 - Livret de famille (ou carte d'identité ou copie d'acte de naissance)
 - Justificatif de domicile
 - Document attestant que l'enfant a reçu les vaccins obligatoires

Le maire vous délivrera un certificat d'inscription à remettre à l'école.

- A l'école, avec les mêmes documents réclamés en mairie ainsi que le certificat d'inscription remis par le maire.

Plus d'informations sur le site education.gouv.fr

Travaux sur les voies publiques

Les deux groupes de travaux occasionnés par les conséquences des intempéries du 25 juin 2024 et l'enfouissement des lignes électriques moyenne tension et basse tension, ainsi que les lignes téléphoniques se sont poursuivis durant le premier trimestre 2025. Les engagements pris ont été tenus, ainsi que les plannings.

Chemin des étangs : La réception des travaux s'est déroulée il y a quelques jours, sous la responsabilité du bureau Alp'Etudes, maître d'ouvrage du chantier. En cas de fortes pluies, les eaux seront contenues sur la chaussée, grâce à la murette, puis détournées vers le marais en longeant le corps de maisons situé au pied du chemin du Marais.

Chemin des Feugères et route de Vatilieu : Les fourreaux et câbles de la future ligne moyenne tension, allant de l'église jusqu'à la limite des communes Cras – Morette, sont posés. Il en est de même pour la partie située entre le pied de l'église et le début du chemin de la combe Billard. La mise en service de ces tronçons et la dépose des poteaux et des anciennes lignes est prévue pour la mi-mai. Enedis informera en direct la population.

Chemin de l'Église : La jonction entre les enfouissements moyenne tension et ceux de la téléphonie, de la partie basse de la chaussée, et l'enfouissement moyenne tension du haut du secteur de l'église est réalisée. Les câbles électriques sont tirés. La mise en service est aussi prévue à la mi-mai. Nous ne connaissons pas encore les dates d'intervention d'Orange pour la partie téléphonie.

Chemin de la Pérolat : Fin janvier s'est produit un autre effondrement de la berge, toujours côté chaussée. Il ne nécessite pas de fermeture du chemin de la Pérolat. Le Symbhi (Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère), qui gère les cours d'eau, doit nous présenter au cours de cette année un plan de refonte des berges.

D'autre part, l'intervention de la communauté de communes pour réparer le collecteur d'égouts n'est pas encore fixée.

Départementale 153 : Le futur réseau basse tension est maintenant enfoui, du carrefour de la Bascule jusqu'au pont de la Pérolat. Le syndicat d'électricité TE38, maître d'ouvrage, assurera le raccordement au réseau à la mi-mai. L'annonce de l'opération sera faite par Enedis.



Les travaux de l'ancienne cure se poursuivent

Le gros œuvre est quasiment terminé depuis fin janvier. Les entreprises de second œuvre ont pris la suite : électricité, plomberie, chauffage, isolation, cloisons, fenêtres et portes, dont le vitrage de l'arc plein cintre qui domine l'ouverture principale du bâtiment située en façade nord. Les VRD (voirie et réseaux divers) sont en cours de réalisation, ainsi que le terrain de boules. La réception du bâtiment est toujours prévue en fin de trimestre.



Fraude téléphonique sur le territoire

Une fraude téléphonique est actuellement en cours. Des appels vocaux signalent à tort une contamination de l'eau potable et vous invitent à taper 1 pour être mis en relation avec un conseiller. Ces appels sont frauduleux. Seul le service Eau et Assainissement est habilité à vous transmettre ce type d'information. En cas de doute, contactez exclusivement le 04 76 36 90 57.

Soyez vigilants et ne communiquez aucune information personnelle ou bancaire.

Echos du Conseil Municipal

Les procès-verbaux complets et validés des conseils municipaux sont consultables en mairie et sur le site Internet officiel de la commune **cras38.fr**. Vous trouverez ci-dessous un résumé du dernier procès-verbal de février.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 février 2025

Le PV de la séance du Conseil Municipal du 11/12/24 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

2025-01 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Après en avoir délibéré et fait les contrôles nécessaires, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024.

Nombre de votants : 8 Pour : 8 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

2025-02 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2024

Le CM examine le compte administratif communal 2024, qui se résume ainsi :

Fonctionnement

Reprise 2023 : 264 540.13 €
Solde 2024 : 83 082.00 €

Dépenses : 277 678,48 €	Recettes : 360 760.48 €
Clôture : 347 622.13 €	

Investissement

Reprise 2023 : -60 212.48 €
Solde 2024 : -46 535.00 €

Dépenses : 203 474.04 €	Recettes : 156 939,04 €
Clôture : - 106 747.48 €	

Restes à réaliser

Dépenses : 100 764.40 €	Recettes : 150 000.00 €
Soldes : 49 235.60 €	
Besoin de financement : 57 511.88 €	

RÉSULTAT DE CLÔTURE : 290 110.25 €

Le vote du compte administratif est réalisé sans la présence de Madame le maire Nicole Di Maria.

Nombre de votants : 8 Pour : 8 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

2025-03 : AFFECTATION DE RESULTAT

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	264 540,13 €
Déficit d'investissement reporté	-60 212,48 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2024

Solde d'exécution de l'exercice	-46 535,00 €
Solde d'exécution cumulé	-106 747,48 €

Restes à réaliser au 31/12/2024

Dépenses d'investissement	100 764,40 €
Recettes d'investissement	150 000,00 €
Solde	49 235,60 €

Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2024

Rappel du solde d'exécution cumulé	-106 747,48 €
Rappel du solde des restes à réaliser	49 235,60 €
Besoin de financement	-57 511,88 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	83 082,00 €
Résultat antérieur	264 540,13 €
Total à affecter	347 622,13 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2025	
EXCEDENT	
Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068)	57 511,88 €
Sur-affectation complémentaire volontaire	
Solde disponible	
Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes)	290 110,25 €
DÉFICIT	
Déficit à reporter (C.002 Dépenses)	

Nombre de votants : 10 Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

2025-04 : VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2025

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments financiers adopte le budget primitif 2025 présenté.

- Section de fonctionnement : 623 450,84 €
- Section d'investissement : 970 840,48 €

Nombre de votants : 10 Pour : 9 ; Contre : 1 ; Abstention : 0

2025-05 : APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Mme le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et aux concours aux associations, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, à compter du 1er janvier 2025.

Nombre de votants : 10 Pour : 9 ; Contre : 1 ; Abstention : 0

2025-06 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS : CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition de verser une subvention d'un montant de 1500 € au profit du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité, et autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 10 Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

2025-07 : TRAVAUX TE 38 : TRAVAUX SUR RESEAU PUBLIC - ROUTE DE LA BASCULE

Suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux d'enfouissement des lignes HTA/BT/TEL route de la Bascule.

Afin de permettre à TE38 de programmer la réalisation des travaux, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé :

- Prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, prévoyant un coût d'investissement prévisionnel TTC de 11 080 €.
- Prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'une contribution budgétaire d'un montant prévisionnel total de 4986 €
- Prend acte de sa contribution budgétaire définitive aux frais de gestion de TE38 d'un montant définitif de : 370 €
- Engage au budget de la collectivité, au compte 65568 (nomenclature M57) les contributions budgétaires ci-dessus.

Nombre de votants : 10 Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

2025-08 : VALIDATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE SIGNEE AVEC LA CAISSE D'ALLOCA-TIONS FAMILIALES (RENFORCEMENT DES ACTIONS EN DIRECTION DES HABITANTS DU TERRITOIRE) ET LES 47 COMMUNES DE SMVIC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE les termes de la Convention Territoriale Globale portant sur le projet stratégique global des services à la population du territoire de la SMVIC
- AUTORISE Mme le Maire à signer la Convention Territoriale Globale 2025-2029 et à inscrire la commune dans une approche globale des politiques publiques,
- AUTORISE Mme le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires afférents à la mise en œuvre de cette décision.

Nombre de votants : 10 Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

2025-09 : RECONDUCTION DE L'ACTION INITIEE POUR LA DESTRUCTION DU FRELON ASIATIQUE – REFERENT COMMUNAL ET SUBVENTIONNEMENT EN CHARGE DU DOSSIER.

Pour mémoire, Mmes CHARRIN Andrée (titulaire) et DEPLANTES Françoise (suppléante), membres de l'association Nature et Protection de Cras prendront en charge, pour l'année 2025, le suivi de ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- De nommer Monsieur VEYRET Gérard au titre d' élu référent,
- D'allouer la somme de 800€ pour le bon fonctionnement de l'opération.

Nombre de votants : 10 Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Annonces

Passage de la déchèterie mobile

La déchèterie mobile sera présente à Poliénas, place du village, les 23 avril et 4 juin prochains, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h.

Plan local pour l'insertion et l'emploi



Les communautés de communes du Pays Voironnais et du Sud Grésivaudan (SMVIC) se sont associées pour proposer aux demandeurs d'emploi un service d'information et d'accompagnement à destination de tous publics et des entreprises du Centre Isère.

Il s'agit d'une démarche individualisée mise en place pour celles et ceux souhaitant retrouver un emploi durable.

Contacts :

- Maison de l'Intercommunalité 7 rue du Colombier Saint Marcellin
- Tel 04 76 93 17 18
- Sur Internet : emploi-pvsg.org



Le frelon asiatique continue à s'implanter !

Lors de la dernière réunion publique en date du 21 février 2025, à la salle des fêtes de Cras, le collectif d'apiculteurs de Cras et Morette a fait un état des lieux de la présence du frelon asiatique, dit "frelon à pattes jaunes", sur notre commune et ses alentours.

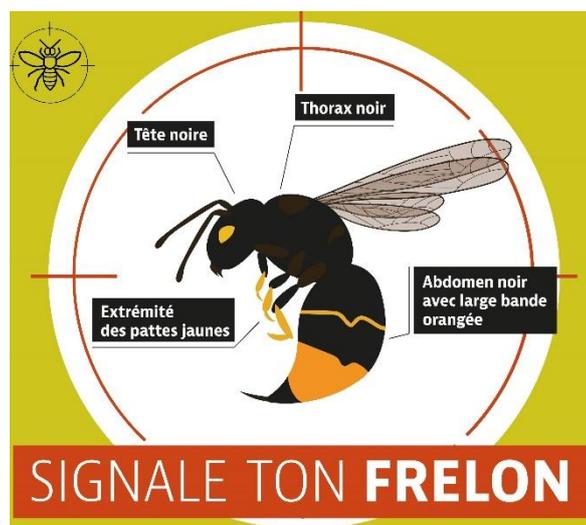
Le frelon asiatique est présent sur toute la région Auvergne-Rhône-Alpes, et le nombre de signalements de nids est en forte progression. Cette espèce exotique envahissante est, à ce stade, impossible à éradiquer mais peut être contenue, en s'appuyant sur deux stratégies complémentaires : le piégeage des reines fondatrices au printemps et le signalement des nids suivi de leur désinsectisation.

Attention menace sanitaire pour la population La piqûre du frelon à pattes jaunes est très douloureuse, son nid peut contenir plusieurs milliers d'individus, capables de piquer plusieurs fois. Il peut se sentir agressé si on s'approche à moins de 5 mètres de la colonie. En été, des personnes se sont fait piquer, en taillant leur haie, qui dissimulait un nid. A l'automne, des nuciculteurs ont été attaqués après avoir secoué un noyer hébergeant un nid, caché par la végétation.

Bilan des campagnes de piégeage et des signalements en 2023 et 2024 A Cras, en 2024, 9 nids ont été désinsectisés, 1 était hors d'atteinte et 1 autre découvert cet hiver. En 2023, 3 nids avaient été désinsectisés. La campagne de piégeage du printemps 2024 a permis de capturer 322 reines fondatrices contre 127 en 2023. A Morette, les chiffres sont quasi identiques avec 6 nids désinsectisés contre 5 en 2023 et 500 reines fondatrices piégées contre 438 en 2023. En 2025, la commune de Poliénas rejoint Cras et Morette, pour œuvrer conjointement, et réduire l'impact du frelon asiatique sur la biodiversité locale. Un nid de frelon asiatique consomme 11kgs d'insectes en 1 an, il est particulièrement friand des abeilles.

Signale ton frelon : signaler pour désinsectiser Les nids de frelons à pattes jaunes doivent être signalés sur la plateforme frelonsasiatiques.fr, afin d'être désinsectisés. Théodore Delaval, désinsectiseur sur le secteur de Tullins, a expliqué son mode opératoire : "La désinsectisation est assurée par un professionnel agréé par le GDSA 38*. Une poudre à base de pyréthre végétal est injectée directement au cœur du nid, via une lance télescopique pouvant aller jusqu'à 30 m de hauteur ou par drone. L'insecticide naturel tue les individus présents dans le nid et reste actif pendant 48h. Il est donc important de laisser le nid en place afin que les frelons qui rejoignent la colonie puissent être atteints."

*GDSA 38 : Groupement de Défense Sanitaire Apicole de l'Isère



Devenez piégeur volontaire Les apiculteurs de Cras Morette distribueront une brochure d'information sur le frelon asiatique, son piégeage et le signalement des nids. Guettez vos boîtes aux lettres.

Référents GDSA Frelon Asiatique Cras et Morette

Cras : Andrée Charrin - 07 82 61 78 72 -- Françoise Déplantes - 06 87 92 34 72



Responsable de la publication : Nicole Di Maria - **Impression :** Mairie de Cras
Comité de rédaction : Jean-Marie Delacour, Nicole Di Maria, Laurence Fort
Comité de lecture : Marité Chanal, Catherine Delacour, Nicole Di Maria, Laurence Fort
Articles & Photos : Jean-Marie Delacour, Françoise Déplantes, Nicole Di Maria – FRGDS Auvergne-Rhône-Alpes, Pays Voironnais, SMVIC
Distribution : Marité Chanal, Jean-Marie Delacour, Martine Magnin, Guido Martoia

Toute reproduction de la Crazette, même partielle, ne peut être réalisée sans l'accord de la mairie

